

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 02 juin 2026

SAS 10H10

Le 2 juin 2026, à 10h00, au siège social situé à Roquefort-les-Pins, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société **SAS 10h10**.

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

- **Monsieur Jean-Charles NORMANT**, titulaire de 19.100 actions.

L'associé unique détient l'intégralité des 19.100 actions formant le capital social, soit 100% des droits de vote. La feuille de présence a été régulièrement signée par l'associé présent.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Charles NORMANT en sa qualité de Président. Le Président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. Modification de l'objet social
2. Suppression de l'article 13 des statuts de la société.
3. Nomination d'une Directrice Générale.
4. Modification corrélative des statuts.
5. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION : Modification de l'objet social

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social en l'élargissant, afin de mieux l'adapter aux investissements actuels et futurs.

- **Voix pour : 19.100**
- **Voix contre : 0**
- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

SAS 10h10 au capital de 191.000 €
Siège social : Impasse des cèdres, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS
SIRET : 810 649 400 00019

JCN

DEUXIÈME RÉOLUTION : Suppression de l'article 13 des statuts

L'Assemblée Générale décide de supprimer intégralement l'article 13 des statuts de la société. Cet article est intitulé « *TRANSMISSION DES TITRES DE CAPITAL ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, AGREMENT* ».

Afin de préserver la numérotation des articles suivants des statuts, l'article 13 reste formellement inscrit mais son contenu est remplacé par la mention unique : « ARTICLE 13 - SUPPRIMÉ ».

- **Voix pour : 19.100**
- **Voix contre : 0**
- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

TROISIÈME RÉOLUTION : Nomination d'une Directrice Générale

L'Assemblée Générale décide de nommer, aux côtés du Président actuel, **Madame Sophie NORMANT DUCLOS**, demeurant impasse des Cèdres, 06330 Roquefort-les-pins, en qualité de Directrice Générale de la société SAS 10h10 pour une durée indéterminée.

Madame Sophie NORMANT DUCLOS disposera des mêmes pouvoirs que le Président pour engager la société envers les tiers et assurer la direction de l'entreprise. Elle déclare accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de gérer.

- **Voix pour : 19.100**
- **Voix contre : 0**
- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

QUATRIÈME RÉOLUTION : Modification des statuts

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de mettre à jour les statuts de la société afin d'y refléter la suppression de l'article 13 et la nouvelle gouvernance.

- **Voix pour : 19.100**
- **Voix contre : 0**

SAS 10h10 au capital de 191.000 €

Siège social : Impasse des cèdres, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS

SIRET : 810 649 400 00019

- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

CINQUIEME RÉOLUTION : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

- **Voix pour : 19.100**
- **Voix contre : 0**
- *Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Fait à Roquefort-les-Pins, le 2 juin 2026.

Monsieur Jean-Charles NORMANT

Président de séance



SAS 10h10 au capital de 191.000 €

Siège social : Impasse des cèdres, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS

SIRET : 810 649 400 00019